

COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS abc

MARDI 18 MAI 2021

A 19 heures 00

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire le mardi 18 Mai à 19 heures 00 à la cantine de l'école de Colomby-Anguerny sous la présidence de Monsieur Guy ALLAIS.

Présents : ALLAIS Guy, CHAMBRELAN Nathalie, HALLUIN Lénaïc, LEMARQUAND Jacqueline, MARGUERITE Véronique, MENY Marianne, FOULON Catherine, GUILLOUARD Jean-Luc, PROVOST Alain, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves,

Absents excusés : HALLUIN Lénaïc,

Absent : LE BRET Patrick,

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20/04/2021
- 2 Projet des écoles
- 3 Tarifs 2021/2022
- 4 Subvention Coopérative scolaire
- 5 Subvention fournitures scolaires
- 6 Convivio
- 7 Questions diverses

Monsieur le Président fait l'appel et constate que le quorum est atteint ouvre la séance à 19 heures 10 .

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine FOULON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 Approbation du dernier compte-rendu:

Le compte-rendu du Comité Syndical du 20 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 Projet des écoles (Délibération N° A2021-0017)

Monsieur Yves Gauquelin, Maire de la commune de Basly demande à prendre la parole avant que ce point ne soit abordé.

Avec l'accord du Président du Sivos Abc, il explique que lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont abordé le projet des écoles et qu'ils ont fait part de leur refus d'un projet sur 2 sites avec la suppression de l'école de Basly.

Les Conseillers municipaux ont remonté les inquiétudes des administrés de leur commune et émis la volonté de revenir sur un projet à 1 ou 3 sites.

Le Président du Sivos rappelle que l'étude de projet réalisée par le CAUE avait mis en avant 3 scénarios :

- 1 école unique construite sur un terrain vierge

Mais ce projet avait été écarté car le coût total du projet, dépassant les 3 millions d'euros ne peut être financé par les 3 communes.

- 3 écoles sur 3 communes sur le schéma actuel

Mais ce projet a démontré que l'investissement pour conserver l'école de Basly s'élèverait au moins à 750 000 €. Ce coût n'étant pas finançable par la commune de Basly, il avait été décidé en commun accord ne pas retenir ce projet.

- 1 école maternelle à Anisy, 1 école primaire à Colomby-Anguerny et reconversion de l'école de Basly

C'est ce projet qui a été retenu car c'est le plus cohérent sur le plan financier pour les 3 communes.

Monsieur Nicolas Delahaye, Maire de la commune d'Anisy, exprime son inquiétude d'un tel revirement de situation car la Commune d'Anisy a déjà engagé des frais pour l'appel d'offre pour la recherche d'un Maître d'œuvre.

Les membres du Sivos s'entendent à dire que le syndicat scolaire arrive dans un virage de son fonctionnement et que les décisions prises aujourd'hui se font dans l'intérêt global des 3 communes. L'objectif principal du Sivos étant bien sûr l'environnement scolaire des enfants.

Le Président du Sivos propose de programmer dans l'urgence une réunion des membres élus du Sivos avec le Conseil Municipal de Basly afin d'expliquer les enjeux de ce projet.

Le Président du Sivos décide malgré tout de maintenir le point à l'ordre du jour et demande aux membres élus du Syndicat de délibérer sur le projet des écoles en 2 sites à Colomby-Anguerny et Anisy. Cette délibération ayant d'ailleurs pour objectif de demander aux Conseils Municipaux de chaque commune de lancer le projet et de se positionner sur la réalisation ou non de ce projet.

Le Président rappelle que SIVOS a mandaté une étude sur l'évolution des sites scolaires du RPI auprès du CAUE en novembre 2020.

Les conclusions de cette étude montre la faisabilité et la pertinence d'un scénario sur 2 sites :

- l'école maternelle sur le site d'Anisy

- l'école maternelle sur le site d'Anisy
- l'école élémentaire sur le site de Colomby-Anguerny
- la reconversion du site de Basly à approfondir selon les attentes et souhaits de la commune.

Ce projet nécessite des travaux importants sur les 2 sites par les communes concernées, propriétaires de bâtiments, mais ceux-ci sont en capacité de les accueillir dans le cadre d'un projet viable à l'horizon attendu de la rentrée 2023.

Il est donc proposé aux membres du SIVOS d'acter ce scénario d'évolution des sites scolaires du RPI et de demander aux communes de lancer les projets afin de permettre la mise en place de cette nouvelle répartition pour la rentrée scolaire 2023.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- valident le projet des écoles tel que défini ci-dessus
- autorisent le Président à demander aux communes de lancer les projets

3 Tarifs 2021/2022 (Délibération N° A2021-0018)

Le Président rappelle les tarifs de l'année scolaire 2020/2021 et propose les tarifs suivant pour l'année 2021/2022 :

- CANTINE :

Le tarif du repas est fixé à **4.80** et le prix au couvert est de **2.85 € en cas de panier repas**.

Le Président propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine étant donné que les tarifs Convivio n'augmenteront pas l'année prochaine.

Il est rappelé par les élus qu'un repas coûte environ 6.00 € à la collectivité et que les communes en financent environ 2.00 par le biais de la participation communale.

Le Président précise que Convivio facture 2.3052 € TTC pour 1 repas en maternelle et 2.3484 € en primaire. Mais il faut surtout noter que 9 personnes sont mobilisées chaque jour pour assurer le service du midi. Le coût de l'encadrement et des bâtiments alourdi considérablement la facture.

- GARDERIE :

Après concertation avec l'Assemblée délibérante, le Président propose d'augmenter les tarifs de la garderie comme suit :

	TARIFS 2020/2021		PROPOSITION TARIFS 2021/2022	
	<i>Plein tarif (par enfant)</i>	<i>Réduction famille (à partir de 2 enfants inscrits sur un forfait mensuel)</i>	<i>Plein tarif (par enfant)</i>	<i>Réduction famille (à partir de 2 enfants inscrits sur un forfait mensuel)</i>
Forfait Garderie				
<i>Forfait mensuel matin</i>	34.50 €	28 €	36 €	30 €
<i>Forfait mensuel soir</i>	45.50 €	39 €	47 €	41 €
<i>Forfait mensuel Matin et soir</i>	61.50 €	51 €	63 €	53 €
<i>Garderie occasionnelle</i>	4.50 € (matin) 6.50 € (soir)	/	5 € (matin) 7 € (soir)	/
<i>Dépassement du temps</i>	20 € / enfant		20 € / enfant	

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité valident les tarifs tels que définis ci-dessus.

4 Subvention Coopérative Scolaire (Délibération N° A2021-0019)

Le Président propose de fixer les montants des subventions pour la **Coopérative Scolaire** comme suit :

- 38 € par élève de primaire

- 42€ par élève de maternelle

Le versement aura lieu comme suit :

- la moitié de la subvention en septembre
- le solde de la subvention en janvier

Le nombre d'élèves pris en compte pour le calcul des subventions pour est l'effectif au 15 janvier de l'exercice comptable

Après cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- valident les montants par élèves des subventions pour la Coopérative scolaire
- autorisent le Président à inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget du Sivos Abc.

5 Subvention fournitures scolaires

Le Président propose de fixer les montants des subventions pour les **fournitures Scolaires** comme suit :

- 45 € par élève de primaire (fichiers compris)

- 38€ par élève de maternelle

Le nombre d'élèves pris en compte pour le calcul des subventions pour est l'effectif au 15 janvier de l'exercice comptable.

Les membres du Comité ne souhaitent plus financer les fournitures scolaires mais seulement les fichiers élèves.

Le président propose donc de reporter l'ordre du jour à un Comité Syndical ultérieur et propose de programmer une réunion avec les Directrices des Ecoles afin de voir combien coûte les outils pédagogiques.

6 Convivio (Délibération N° A2021-0020)

Le Président explique que l'avenant N°1 au contrat de marché de restauration signé le 17 juillet 2020 avec la Cuisine Centrale de CONVIVIO arrive à échéance le 31 août 2021.

Actuellement, un projet d'une cuisine centrale intercommunale avec Cœur de Nacre est à l'étude. En ajoutant à cela le projet des écoles du RPI sur 2 sites au lieu de 3, le contexte ne semble pas assez défini et il semble judicieux d'attendre avant de relancer un appel d'offre pour le marché de restauration.

C'est pourquoi, le Président a contacté Monsieur LE GOHIEC Hervé, Directeur Régional de CONVIVIO afin d'étudier la possibilité de signer un nouvel avenant prolongeant d'un an le marché signé le 19 juin 2017 soit du 1^{er} Septembre 2021 au 31 août 2022.

La Société Convivio, représentée par Monsieur Le Gohiec a proposé de maintenir les prix des repas comme pour l'avenant N°1 et s'est engagée à fournir 2 élément bio par semaine.

Montant de l'avenant N°2:

* Taux de la TVA : 5.5 %

* Montant HT :

- Maternelle : 2.185 € HT
- Primaire : 2.226 € HT
- Adulte : 2.3901 € HT

Montant TTC :

- Maternelle : 2.3052 € TTC
- Primaire : 2.3484 € TTC
- Adulte : 2.5216 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Président

- d'autoriser le Président du Sivos à signer tous les documents relatifs à ce dossier

7 Questions diverses

- Plusieurs classes ont dû être fermées par mesure de précaution en raison de cas confirmés de Covid-19 chez des élèves :

- classe de CM1/CM2 à Anisy du 07 mai au 16 mai inclus

- classe de GS à Basly du 10 au 17 mai inclus

- classe de CE2/CM1 à Colomby-Anguerny du 11 au 19 mai inclus

L'urgence de la décision de l'Académie n'a pas permis de décommander les repas des classes de CM1/CM2 et CE2/CM1 la 1^{ère} journée de fermeture. La Société Convivio nous a malgré tout assurés de nous faire une remise de 50% sur ces repas non pris.

Monsieur le Président clôt les débats, remercie les membres du Comité et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,
PREFECTURE DU CALVADOS

7 JUIN 2032

COURRIER

Guy ALLAIS


Sivos abc
Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire
Anisy, Basly, Colomby-Anguerny